

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 83/1093 du 12/12/1983
/MTPS-DGTFF-DFP.
portant intégration et nomination
de certains candidats du Ministère
de l'Éducation Nationale dans les
cadres de la catégorie A, hiéran-
chiée 1 des Services Sociaux
(Enseignement) en tête : Madame :
B. DIABIO née L. YINDOULA Pauline.

/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.1.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en
ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret 76/70 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.1.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/015 du 26.1.1981 au décret 80/
644 du 26.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/340 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 842 /MEN-DLS-DEMA-SP-P3 du 20.09.83
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, trans-
mettant les dossiers constitués par les intéressés ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.09.1967 susvisé, les candidats titulaires de la Licence en Sciences et Techniques Commerciales (session de 1982) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPST) Options : Sciences et Techniques Administratives, Sciences et Techniques Economiques (session de Juin 1982), obtenus à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement et nommés au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.Option : Sciences Economiques.

- Mme BADIABIO née YINDOULA Pauline, née le 04 Mars 1957 à B/ville
Mme BILISSOR née NDOULOU Bernadette, née le 02 Septembre 1955 à Djambala
- MONDONGO KOUABA ASSIA, née le 27 Novembre 1959 à Léopoldville
- SANGOU Etienne, né le 29 Novembre 1955 à Kinkala
- MAKITA Jean, né le 08 Décembre 1957 à Likamba (Sibiti)
- SITA Louise, née le 24 Mai 1955 à Pointe-Noire
- ONDONGO-ASSIANA Pierre Maixent, né le 23 Mars 1957 à Ngoui
Mme NGAMAKITA née COURTAT Anne Marie Odile, née le 14 Décembre 1955 à Zanaga

Option : Sciences Administratives

- Mlles - MBEMBA Marie Jeanne, née le 1er Octobre 1955 à Linzolo
- MADIETA Monique, née le 18 Décembre 1954 à Bacangô (B/ville).

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

Antoine NDINGA - OBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

- AMLIATIONS :
JORPC..... 1 - DGB..... 2
DGTFP/DFP..... 3 - DCF..... 2
DFP/BST..... 2 - DPA..... 5
DGAS..... 2 - DOSSIERS..10
MEN..... 2 - INTERESSES....10
- SGCH/BC..... 2.